

7545 24 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 10 mai 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 10 mai 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement
(UE) 2017/2063 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au
Venezuela

E 18752

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**